Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 20 (1902)

Heft: 93

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 93 XX. Jahrgang. Bern, Montag, 10. März. 1902 Berne, Lundi, 10 mars. XXme année. № 93
Zweites Blatt. Deuxième feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano, à Lugano.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 7. März. Die Firma **J. Tobler** in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 11 vom 12. Januar 1901, pag. 41) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

7. März. Inhaberin der Firma **A. Tobler** in Zürich I ist Anna Tobler, von Rehetobel (Appenzell A.-Rh.), in Zürich I. Coiffeurgeschäft; zahnärztliche Unternehmung. Strehlgasse 20.

7. März. Die Firma **Balthasar Häberle** in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 300 vom 3. September 1900, pag. 1203) wird hiemit infolge Konkurses von Amteswegen gelöscht.

8. März. Inhaber der Firma **J. Zollinger** in Zürich IV ist Jakob Zollinger, von Zürich, in Zürich IV. Glasbläserei. Sonneggstrasse 3.

8. März. Inhaber der Firma **Emil Vögeli** in Zürich V ist Emil Vögeli, von Gächlingen (Schaffhausen), in Zürich V. Fabrikation von Flaschenverschlüssen und Flaschenhandel. Flaschengasse.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1902. 7. März. Der Inhaber der Firma **Ad. Saager** in Biel (S. H. A. B. Nr. 54 vom 14. April 1883) ändert die Natur des Geschäftes ab in: Spezerei-Cigarren- und Liqueurhandlung en détail. Geschäftslokal: Nidaugasse 25.

Bureau Laufen.

7. März. Der Verein unter dem Namen **Eintracht Laufen** in Laufen, (S. H. A. B. Nr. 134, II. Teil, vom 1. Dezember 1883, pag. 974; Nr. 176 vom 30. Mai 1899, pag. 711; Nr. 382 vom 23. November 1900, pag. 1531; Nr. 140 vom 18. April 1901, pag. 557) hat in der Generalversammlung vom 26. Dezember 1901 als Sekretär gewählt: Johann Strebel, von Bühlikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten des Vereins, Joseph Meyer, Buchbinder, von und in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

7. März. Der Verein unter dem Namen **Schützengesellschaft von Laufen** (S. H. A. B. Nr. 52 vom 20. Februar 1899, pag. 205) in Laufen hat in der Generalversammlung vom 5. Januar 1902 als Sekretär gewählt: Johann Strobel, von Bühlikon (Aargau), in Laufen, welchor mit dom Präsidenten Dr. J. J. Kleiber, Arzt, in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Bureau de Porrentruy.

7 mars. Le chef de la maison **Elie Froidevaux**, à Porrentruy, est Elie Froidevaux, originaire de Muriaux et domicilié à Porrentruy. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 8 mars. Le chef de la maison **Irénée Barbey**, à Broc, est Irénée Barbey, fils Antoine, de Morlon, à Broc. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel de la Gruo. Bureau et établissement: au village.

8 mars. Les raisons suivantes sont radiées:

Martin Joraud, à Bulle (F. o. s. du c. du 14 avril 1898, nº 117, page 481).

Vernaz Xavier, à Bulle (F. o. s. du c. du 9 février 1901, nº 43, page 169).

Henri Vogel, à Bulle (F. o. s. du c. du 5 juillet 1894, nº 159, page 649); les deux premières pour cause de faillite et la troisième pour cause de décès do leur titulaire.

Bureau d'Estavayer.

7 mars. Le chef de la maison **Marie Carrel**, aux Arbognes, rière Montagny-les-Monts, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Carrel, née Blanchard, femme de Jean, de Siviriez, aux Arbognes. Cette maison a commencé lo 3 mars courant. Genre de commerce: Exploitation de l'Auberge de l'«Aigle noir», aux Arbognes.

8 mars. Le chef de la maison **Michel Marie**, à Bussy, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Michel, née Massot, épouse de Louis, de Cheyres, à Bussy. Genre de commerce Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

8 mars. Le chef de la maison **Corminbœuf Angèle**, à Domdidier, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Angèle Corminboeuf, née Corminboeuf, épouse de Cyprien Corminbœuf, fils François, de et à Domdidier. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 7. März. Arnold Lohner-Leuenberger, von Grindelwald, in Niederdorf, und Wilhelm Nägelin, von Reigoldswil, in Liestal, haben unter der Firma **Lohner & Nägelin** in Hölstein eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung im Handelsregister beginnt. Natur des Geschäfts: Fabrikation von Uhrenbestandteilen (Fabrique d'Ebauches et de finissages Remontoir et à clefs).

7. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma **Saline Schweizerhalle von Glenck, Kornmann & Cie** in Schweizerhalle bei Pratteln (S. H. A. B. Nr. 219 vom 11. Oktober 1892, pag. 880) ist Witwe Fanny von Glenck-Münch infolge Todes ausgeschieden; sodann ist an Stelle der Gesellschafterin Olga von Glenck deren Ehemann, Benjamin Siegmund, von und in Basel, getreten. Die Vertretungsbefugnis des Gesellschafters Ludwig Kornmann ist erloschen. Der andere bisher zur Vertretung herechtigte Gesellschafter Hugo von Glenck wird kollektiv mit dem zum Prokuristen ernannten Wilhelm Frey-Freyvogel, von und in Basel, die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Gesellschaft führen. Dem Prokuristen steht die Specialbefugnis des Art. 423, Abs. 2, des Obligationenrechts zu, bei Veräusserung und Belastung von Liegenschaften mitzuwirken.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 8. März. Die Firma **B. Kellenberger** in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 119 vom 18. Mai 1892, pag. 475) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. März. Inhaber der Firma **Jakob Eisenhut** in Heiden ist Johann Jakob Eisenhut, von und in Heiden. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: Risi.

8. März. Aus der Verwaltung der Gemeindeanstalt **Sparkasse der Gemeinde Walzenhausen** in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 123 vom 4. Mai 1895, pag. 531) ist der bisherige Kassier Joh. Jakob Sturzenegger ausgetreten. An seine Stelle wählte der Gemeinderat als Kassier Carl Kellenberger, von und in Walzenhausen. Laut gemeinderätlichem Reglement ist derselbe befugt, die rechtsverbindliche Einzelunterschrift namens der Gemeindeanstalt zu führen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1902. 6 mars. Le **Syndicat agricole de Bottens**, association dont le siège est à Bottens (F. o. s. du c. du 26 janvier 1897, nº 23, page 90), fait inscrire que son comité est actuellement composé comme suit: Louis Bavaud, président; Eduard Bally, vice-président; Henri Guignard, secrétaire; Antonin Richoz, boursier; Placide Longchamp, membre; tous à Bottens.

Bureau de Lausanne.

8 mars. La société en commandite par actions **Ch. Masson & Cie**, à Lausanne (F. o. s. du c. du 11 février 1902), a conféré à Paul Rochat, de l'Abbaye, domicilié à Lausanne, la procuration générale de la société.

8 mars. Dans son assemblée générale du 23 décembre 1901, la **Société anonyme de la blanchisserie lausannoise à Lausanne**, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 mars 1899), a procédé à la nomination de son conseil d'administration et a désigné comme administrateurs: Eugène Rossier, Louis Welty, Charles Strudel, David Wyssbrod, tous à Lausanne, et François Grivel, à Evian. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant pour son président: Eugène Rossier, entrepreneur, et pour son secrétaire: Charles Strudel, négociant, à Lausanne. Alfred Cottier, Charles Grobéty et Jean Dissard sont démissionnaires.

8 mars. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1902, la **Société immobilière de Montétan**, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 24 juillet 1899), a nommé en qualité d'administrateur de la société Louis Blanc, gérant, à Lausanne, Alfred Cottier est démissionnaire. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant comme président: Henri Moulin, poêlier, et comme secrétaire: Louis Blanc, gérant, domiciliés à Lausanne.

8 mars. Louis Kuranda, de Vienne (Autriche), domicilié à Lausanne, et Elisa Hamilton Swift, née Quin, épouse d'Edouard Arthur de Rosencrantz, sujet autrichien, domiciliée à Clifton-Bristol (Angleterre), ont constitué sous la raison sociale **Kuranda & Cie**, une société en commandite dans laquelle Louis Kuranda est associé indéfiniment responsable et Mad. de Rosencrantz est commanditaire pour la somme de quinze mille francs. La société a son siège à Lausanne et a commencé le 1er mars 1902. Genre de commerce: Exploitation d'un comptoir international de publicité. Bureau: 10, Rue des Terreaux.

8 mars. Le chef de la maison **Francioli Baptiste**, à Lausanne, est Jean-Baptiste Francioli, de Vignone (province de Novare), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Cafetier et ferrage et pose de menuiserie, 4, Rue de Couvaloup.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 7 mars. Suivant procès-verbal dressé par Me Charles-Alfred Cherbuliez, notaire, à Genève, le 25 février 1902, les actionnaires de la **Société Immobilière du Chemin de Miremont**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 15 juin 1899, page 799), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé l'augmentation du capital social qui sera porté do cent mille francs à cent-soixante-mille francs (fr. 160,000), par la création de 240 actions nouvelles de fr. 250 chacune, d'ores et déjà souscrites et intégralement libérées, et ont modifié les statuts en conséquence.

7 mars. Le chef do la maison **C. Pellissier**, à Plainpalais, commencée le 15 juillet 1901, est César-Auguste Pellissier, d'origine française, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Entreprise de charpente et menuiserie. Locaux: 23, Rue Goetz-Monin (ancien Chantier Louis Lacôte).

B. 40.

Compte de profits et pertes
de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano
pour l'exercice 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		45,277	60	Appointements et gratifications des employés et des agents.
		538	55	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.
		4,500	—	Location des bureaux de la banque.
		1,295	05	Chauffage et éclairage.
		2,395	75	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).
		8,133	52	Ports de lettres, dépêches etc.
		1,650	—	Frais de confection de billets de banque.
		1,949	55	Frais de concordat et pour achats d'écus.
		962	37	Mobilier: Fournitures, entretien.
69,289	84	2,587	45	Assurances, frais de voyage et divers.
				II. Impôts.
		1,888	50	Impôt fédéral sur billets de banque.
		12,504	55	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 11,304. 55 6 °/oo de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).
		8,751	50	Autres impôts cantonaux.
28,863	85	5,719	30	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en compte courant.
		8,893	83	A compte de banques d'émission et correspondants.
		71,460	35	A comptes courants créanciers.
		94,390	22	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur obligations:
				56,678. 24 Intérêts et coupons payés.
				36,271. 68 Intérêts et coupons échus, non perçus.
				92,949. 92
238,083	08	58,338	68	34,611. 24 A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'année précédente.
				IV. Pertes et amortissements.
		2,581	75	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		54,400	—	„ effets publics (moins-value).
		4,800	—	„ bâtiment de la banque.
62,781	75	1,000	—	Allocation au fonds de bienfaisance et d'intérêt public.
				VI. Bénéfice net.
		4,834	12	Solde au 31 décembre 1900.
107,846	—	103,011	88	Bénéfice net de l'année 1901.
501,864	52			

Avoir — Produits

I. Produit du compte d'effets de change.						
Effets escomptés sur la Suisse:						
Intérêts perçus	54,463. 25					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 °/o	9,640. 30					
	64,103. 55					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 °/o	9,578. 03	54,525	52			
Effets sur l'étranger:						
Intérêts perçus	21,383. 06					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 °/o	3,535. 40					
	24,918. 46					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 °/o	3,855. 04	21,063	42			
Avances sur nantissements:						
Intérêts perçus	16,510. 53					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 °/o	2,633. 80					
	19,144. 33					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 °/o	2,809. 43	16,334	90	91,923	84	
II. Intérêts créanciers et commissions.						
a. Sur créances en compte courant.						
Des banques d'émission, correspondants et divers		33,015	76			
„ comptes courants débiteurs		201,672	70			
„ divers: Changes, commissions		12,418	09			
b. Sur autres créances et placements.						
D'effets publics:						
Intérêts perçus sur les fonds publics propres	108,869. 49					
Bénéfice sur le cours des fonds publics propres	9,623. 23					
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	19,980. 80					
	138,473. 52					
A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	15,866. 65					
	122,606. 87					
Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	3,027. 60	125,634	47	372,741	02	
III. Produit des immeubles.						
Du bâtiment de la banque		11,085	—			
D'autres propriétés foncières		1,090	—	12,175	—	
IV. Droits et indemnités.						
Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs				918	90	
V. Produits divers.						
Bénéfice sur billets de banque étrangers		10,351	61			
Divers, coupons, monnaies étrangères etc.		5,104	58	15,456	19	
VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.						
Sur effets sur la Suisse		3,714	35			
Sur comptes courants débiteurs		101	10	3,815	45	
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.						
Report à nouveau				4,834	12	
				501,864	52	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts *).

Le bénéfice net de l'exercice 1901 (y compris le solde de 1900) est de		fr. 107,846. —
5 °/o dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —	
4 °/o „ supplémentaire	„ 40,000. —	
Tantièmes au conseil d'administration, 10 °/o sur fr. 53,011. 88	„ 5,301. 19	
„ au directeur et aux employés, 10 °/o sur fr. 53,011. 88	„ 5,301. 19	
Report à nouveau	„ 7,243. 62	fr. 107,846. —

*) Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 30 °/o du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des ²/₃ des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 °/o sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

50 °/o dividende supplémentaire aux actionnaires.
30 °/o au fonds de réserve ordinaire.
10 °/o au conseil d'administration.
10 °/o au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 °/o du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 °/o au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des ²/₃ des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

B. 40.

Bilan annuel
de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano,
au 31 décembre 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif

				I. Caisse.
		800,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
		20,000	—	Dépôt à la chambre de compensation, compte A.
		99,625	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		919,625	—	*Encaisse légale.*
		16,150	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		80,850	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		1,000	—	Dépôt à la chambre de compensation, compte B.
1,078,084	70	60,459	70	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		61,053	61	Effets sur la place non rentrés.
		41,414	15	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		765,705	39	Correspondants débiteurs.
		78,105	03	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
970,893	22	24,615	04	Divers : coupons, etc.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse :
				538,319. 66 échus dans les 30 jours.
				251,531. 71 „ entre 31 et 60 „
				293,444. 46 „ „ 61 et 90 „
		1,171,311	33	88,015. 50 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger :
				168,377. 30 échus dans les 30 jours.
				110,093. 65 „ entre 31 et 60 „
				129,277. 90 „ „ 61 et 90 „
		446,076	17	38,327. 32 „ après 90 „
				Avances sur nantissement :
				50,200. — échus dans les 30 jours.
				35,000. — „ entre 31 et 60 „
				218,300. — „ „ 61 et 90 „
1,948,887	50	331,500	—	28,000. — „ après 90 „
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		2,478,186	26	Comptes courants débiteurs, avec crédit couvert.
		1,310,574	—	Placements hypothécaires.
4,398,960	26	610,200	—	Reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		124,420	—	Actions } Suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		1,653,163	50	Obligations }
		1,777,583	50	*Effets publics.*
2,048,402	43	270,818	93	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
				VI. Valeurs en nantissement.
1,319,600	—			Effets publics déposés à la caisse de consignation, en couverture du 60 % de l'émission de billets de banque (voir annexe nº 2).
				VII. Placements fixes.
		240,000	—	Immeuble à l'usage de la banque à Lugano.
270,000	—	30,000	—	„ „ „ „ „ „ à Mendrisio.
				VIII. Comptes d'ordre.
19,980	80			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
12,054,808	91			

Passif

				I. Emission de billets.
		1,983,850	—	Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
		16,150	—	Propres billets en caisse }
		2,000,000	—	
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		11,700	50	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		1,302,908	03	Correspondants créanciers
		1,102,160	—	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		596,346	04	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		36.271	68	Intérêts non encaissés sur nos obligations
		973	—	Dividendes non encaissés sur nos actions
		10,602	38	Tantièmes
		3,060,961	63	
				III. Engagements sur effets de change.
				Traites et acceptations
		61,986	83	
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		1,263,931	29	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		2,528,097	48	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		564,057	86	Obligations échues, ou dont le remboursement peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
		1,100,159	70	Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
		5,456,246	33	
				V. Comptes d'ordre.
		12,000	—	Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris l'allocation de 1901)
		16,242	50	Réescompte sur articles de l'actif (voir dans le compte de profits et pertes)
		90,000	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1901
		118,242	50	
				VI. Fonds propres.
		1,000,000	—	Capital versé
		300,000	—	Fonds de réserve statutaire
		50,128	—	Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation de 1901) (voir annexe nº 5)
		7,243	62	Report du solde de bénéfice pour l'année 1902
		1,357,371	62	
		12,054,808	91	

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1901.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

			Emission	en caisse	en circulation
15,000 billets de	fr. 100 =	fr.	1,500,000	9,800	1,490,200
10,000 „ „ „	50 =	„	500,000	6,350	493,650
25,000 billets		fr.	2,000,000	16,150	1,983,850

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir :

Jusqu'à fr. 2,000 à vue.
De fr. 2,001 à „ 5,000 à 5 jours de préavis.
„ „ 5,001 à „ 10,000 à 10 „ „ „
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent :

a. 399 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000	fr. 210,569. 88		
218 „ „ „ „ au-dessus „ „ 2,000 à fr. 2000 par compte	„ 436,000. —	fr.	646,569. 88
114 comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000	fr. 143,590. 12		
104 „ „ „ „ au-dessus de „ 5000 à fr. 3000 par compte	„ 312,000. —	„	455,590. 12
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours		fr.	1,102,160. —
c. 51 comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 10,000	fr. 97,861. 70		
58 „ „ „ „ supérieur à fr. 10,000	„ 1,166,069. 59		
Remboursables après 8 jours		„	1,263,931. 29
		fr.	2,366,091. 29

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes :

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De fr. 200 à „ 500 après 10 jours de préavis.
„ „ 500 à „ 1000 „ 20 „ „ „
„ „ 1000 à „ 2000 „ 60 „ „ „
„ „ 2000 à „ 3000 „ 90 „ „ „
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en :

a. 1685 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200.	fr.	107,946. 04
2442 „ „ „ „ au-dessus „ fr. 200 à fr. 200 par compte	„	488,400. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	596,346. 04
c. 2442 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours**	„	2,528,097. 48
	fr.	3,124,443. 52

Annexe nº 5. Réserve supplémentaire.

Solde au 31 décembre 1900	fr.	50,000. —
Droit de transfert sur 128 actions	„	128. —
	fr.	50,128. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 372.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.			
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.			
3 % Canton de Berne	24,000	80	19,200 —
3 % „ „ Fribourg	6,000	80	4,800 —
3¼ % „ „ St-Gall, remb. 1905	75,000	90	67,500 —
3½ % „ „ Bâle-Ville	50,000	90	45,000 —
3½ % „ „ Fribourg	45,000	90	40,500 —
3½ % „ „ Lucerne	7,000	90	6,300 —
3½ % „ „ Neuchâtel	40,000	90	36,000 —
3½ % „ „ Soleure	30,000	90	27,000 —
3½ % „ „ Tessin conv. 1893	68,000	90	61,200 —
3½ % „ „ Zurich „ 1897	109,000	90	98,100 —
3¾ % „ „ „	35,000	95	33,250 —
3¾ % „ „ St-Gall	14,000	95	13,300 —
3½ % Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500 —
3¾ % „ „ „	200,000	98	196,000 —
3¾ % „ „ Schaffhouse	50,000	93	49,000 —
3,50 % „ „ Neuchâtel	50,000	98	49,000 —
4 % „ „ Lucerne	50,000	99	49,500 —
4 % „ „ St-Gall	100,000	99	99,000 —
4 % „ „ Zurich	25,000	99	24,750 —
4¼ % „ „ Zoug	50,000	99	49,500 —
3½ % Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	98,000	90	88,200 —
5 % Reute Italienne	150,000	86	129,000 —
4 % Ville de Rome (or)	100,000	86	86,000 —
			1,319,600 —
b. En possession de la Banque.			
3 % Emprunt Fédéral	1,000	90	900 —
3½ % „	1,000	90	900 —
4 % „	3,750	100	3,750 —
3 % Canton de Genève (à primes)	500	100	500 —
3¼ % „ „ St-Gall, remb. 1905	107,000	90	96,300 —
3½ % „ „ Bâle-Ville	1,000	90	3,600 —
3½ % „ „ Fribourg	7,500	90	6,750 —
3½ % „ „ Genève	13,000	90	11,700 —
3½ % „ „ Soleure	6,000	90	5,400 —
3½ % „ „ Tessin, couv. 1893	95,000	90	81,450 —
3½ % „ „ „	19,000	90	17,100 —
3½ % „ „ Vaud	500	90	450 —
3½ % „ „ Zurich	500	90	450 —
3¾ % „ „ „	6,000	95	5,700 —
4 % „ „ Bâle-Ville	24,000	98	23,520 —
4 % „ „ Genève	1,000	98	980 —
4 % „ „ Lucerne	3,000	98	2,940 —
4 % „ „ Zurich	26,000	98	25,480 —
3½ % Ville de Bellinzona	3,000	90	2,700 —
3½ % „ „ Lucerne	4,000	90	3,600 —
3½ % „ „ Lugano	9,500	90	8,550 —
3½ % „ „ Zurich	20,500	90	18,450 —
3¾ % „ „ Lugano, Eau potable	8,500	95	8,075 —
3¾ % „ „ „ Unifié	16,000	95	15,200 —
4 % „ „ „	16,000	97	15,520 —
4 % „ „ Bellinzona	26,500	97	25,705 —
4 % „ „ Châtelard-Montreux	19,500	97	18,915 —
4 % „ „ Lausanne	17,000	97	16,490 —
4 % „ „ Winterthour	2,000	97	1,940 —
4 % „ „ Zurich	8,500	97	8,245 —
4 % „ „ Milan	11,700	85	9,945 —
Report			441,205 —

Désignation	Nominal	Cours	Somme
Report			441,205 —
4 % Ville de Rome (or)	80,000	86	68,800 —
4 % „ „ Turin	7,500	85	6,375 —
5 % „ „ Naples	6,700	80	5,360 —
3½ % Chemin de fer du Gothard	39,000	90	35,100 —
3½ % „ „ „ Central	1,000	90	900 —
3½ % „ „ „ Jura-Berne-Lucerne	42,000	90	37,800 —
3½ % „ „ „ „ Nord-Est	2,000	90	1,800 —
4 % „ „ „ d'Appenzell	500	97	485 —
4 % „ „ „ Central	1,000	97	970 —
4 % „ „ „ „ Nord-Est	2,500	97	2,425 —
3 % „ „ „ Italiens	162,000	52	84,240 —
3 % „ „ „ Lombards	14,500	65	9,425 —
3 % „ „ „ Méridionaux	190,500	56	106,680 —
3 % „ „ „ Sardes A	2,000	52	1,040 —
4 % „ „ „ Méditerranée	135,000	86	116,100 —
4 % „ „ „ Sicile	3,000	86	2,580 —
5 % „ „ „ Centrale Toscane	3,000	86	2,580 —
5 % Reute Italienne	361,100	86	310,546 —
4 % „ Autrichienne (or)	30,000	95	28,500 —
5 % „ „ (papier)	Kr. 10,000	95×103	9,785 —
3 % „ Allemande	Mk. 5,000	85×123	5,227 50
4 % Crédit foncier Banque d'Italie	38,500	85	32,725 —
4½ % „ „ „	8,000	85	6,800 —
4 % „ „ Caisse d'épargne Milan	10,500	85	8,925 —
3¾ % Banque hypothécaire suisse, Soleure	6,000	85	5,100 —
4 % „ „ canton Fribourg	15,000	95	14,250 —
4¼ % „ „ thurgovienne	5,000	95	4,750
4 % „ chemins de fer orientaux, Zurich	89,500	90	80,550 —
4 % „ Zur. Am. Trust, Zurich	2,000	90	1,800
4 % „ des chemins de fer Zurich	18,000	90	16,200 —
4 % „ pour entreprises électriques, Zurich	4,000	90	3,600 —
4½ % „ „ „ „ „	30,000	97	29,100 —
4 % „ industries électriques Bâle	1,000	90	900 —
4 % „ pour valeurs de transport	1,000	90	900 —
3½ % „ belge pour chemins de fer	79,000	85	67,150 —
2 % „ de l'Etat de Fribourg	5,300	55	2,915 —
4 % Société Industrie pour la Schappe, Bâle	8,000	90	7,200 —
4 % „ Navigation & chemin de fer lac de Lugano	4,000	90	3,600 —
4 % „ du théâtre de Lugano	500	90	450 —
4½ % „ Stahlbad St. Moritz	30,000	90	27,000 —
4½ % „ pour transport de force motrice Rheinfelden	13,000	95	12,350 —
4½ % „ suisse électrique Alta Italia	15,000	85	12,750 —
4 % „ générale immobilière de Rome	2,750	70	1,925 —
5 % Cal. Mortgage Bonds	4,000	100×5	20,000 —
Titres divers			14,300 —
			1,653,165 50
II. Actions.			
N° 62 Banque cantonale tessinoise		160	9,920 —
„ 50 Bankverein Suisse		600	30,000 —
„ 100 Banque commerciale italienne		600	60,000 —
„ 38 Société générale immobilière, Rome		150	5,700 —
„ 25 Chemins de fer Méridionaux		600	15,000 —
Titres divers			3,800
Actions			124,420
Obligations			2,972,763 50
TOTAL			3,097,183 50

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

CENTENAIRE DE 1903

Histoire du Canton de Vaud

par PAUL MAILLEFER

La première livraison vient de paraître.

L'ouvrage sera complet en dix livraisons mensuelles au prix de **souscription** de **70 centimes** la livraison.

Sitôt la souscription close le prix de l'ouvrage en librairie sera de **fr. 10** l'exemplaire broché et de **fr. 14** l'exemplaire relié.

On souscrit chez les éditeurs **Payot & C° à Lausanne** et chez tous les libraires. — *Demander le prospectus illustré.* (448)

Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liquidation.

Die Herren **Aktionäre** und **Obligationäre** werden hiemit höflichst ersucht, uns ihren Besitz an Aktien und Obligationen nebst Verzeichnis der Titelnummern bis spätestens **25. März** an folgende Adresse mitzuteilen: «Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liq., Theaterstrasse Nr. 14, Zürich I. Die Gründe hiefür werden demnächst per Cirkular bekannt gemacht werden.

Zürich, den 10. März 1902.

(456) **Die Liquidationskommission.**

Tausende von Losen haben gewonnen

ohne dass ihre Besitzer dies wissen. Wer sich überzeugen will, ob seine Lose mit einem Gewinn herausgekommen sind, verschaffe sich den **„Schweiz. Finanz- und Verlosungskalender“,** der sämtliche Restantenlisten der Serien-Prämienlose enthält. Gegen Einsendung von **Fr. 1.50** zu beziehen von

(438) **Jean Frey, Buchdruckerei, Zürich.**

Generalversammlung

der

Aktionäre der Bank in Winterthur,

Samstag, den 15. März 1902, morgens 11¼ Uhr, im Kasino in Winterthur.

Nachtrag zu den Traktanden:

Neuwahl eines weitern Mitgliedes in den Verwaltungsrat an Stelle des am 1. März 1902 verstorbenen Herrn P. Reinhart-Sulzer senior.

Winterthur, den 7. März 1902.

Namens des Verwaltungsrates der Bank in Winterthur,

Der Präsident: **Dr. R. Ernst.** *Der Direktor:* **Freimann.**

(449)

Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne.

L'assemblée générale des actionnaires est convoqué pour le **samedi, 22 mars 1902,** à 11 heures du matin, au siège de la Banque, **Grand Chêne, Lausanne.**

Ordre du jour:

1° Rapport du conseil d'administration et des contrôleurs sur les résultats de l'exercice de 1901.
2° Approbation des comptes et fixation du dividende.
3° Nominations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au siège social.

Les cartes pour assister à l'assemblée seront délivrées du 12 au 20 mars, contre dépôt des actions auprès des Etablissements suivants:

à **Lausanne:** au siège social, 11, Grand Chêne,
à **Bâle:** au Bankverein Suisse,
à **Zurich:** à la Société de Crédit Suisse.

Lausanne, le 8 mars 1902.

Pour le conseil d'administration,
Le président:
F. de Charrière de Sévery.

(459)

Buchdruckerei JENT & Cie in Bern. Imprimerie *Jent & Cie* à Berne.